

DÉPARTEMENT DU LOT  
Commune de PAYRAC  
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

**Date de convocation** : 20 octobre 2022

**Présents** : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Philippe LAHORE, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Anne-Marie LEROY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES

**Procurations** : De Mme Laurie BENNET à Mr Guy BOIT  
De Mme Roselyne De NAUW à Mme Maryse WARETTE

**Absente excusée** : Mme isabelle LANIO

**Secrétaire de séance** : Mr Gérard DUCHESNE

**Délibération n°34/2022 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 01/01/2023**

**Vu** le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

**Vu** l'avis favorable du comptable en date du 23/09/2022,

**Considérant que** la Ville de PAYRAC s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 abrégée au 1er janvier 2023,

**Que** cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

**Considérant que** le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

**Qu'il** reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

**Que** le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont



DÉPARTEMENT DU LOT  
Commune de PAYRAC  
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

**Date de convocation** : 20 octobre 2022

**Présents** : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Philippe LAHORE, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Anne-Marie LEROY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES

**Procurations** : De Mme Laurie BENNET à Mr Guy BOIT  
De Mme Roselyne De NAUW à Mme Maryse WARETTE

**Absente excusée** : Mme isabelle LANIO

**Secrétaire de séance** : Mr Gérard DUCHESNE

**Délibération n°35/2022 : MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE EGLISE DE CAMY**

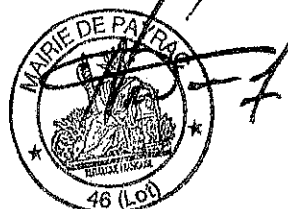
Monsieur le Maire donne la parole à Mme Anne-Marie LEROY, 1<sup>ère</sup> adjointe qui fait part à l'assemblée de l'avancée du projet de restauration de l'Eglise de Camy.

Il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire à engager la phase travaux de la restauration de l'Eglise de Camy en lançant un appel d'offres pour recruter le maître d'œuvre qui sera en charge des phases APS et APD.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT  
Commune de PAYRAC  
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

**Date de convocation** : 20 octobre 2022

**Présents** : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Philippe LAHORE, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Anne-Marie LEROY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES

**Procurations** : De Mme Laurie BENNET à Mr Guy BOIT  
De Mme Roselyne De NAUW à Mme Maryse WARETTE

**Absente excusée** : Mme isabelle LANIO

**Secrétaire de séance** : Mr Gérard DUCHESNE

**Délibération n°36/2022 : REGLEMENT INTERIEUR CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LEROY Anne-Marie, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires. Cette dernière informe l'assemblée que suite à une réunion avec le personnel de restauration scolaire il a été évoqué la possibilité de demander aux parents de fournir une serviette de table pour la cantine.

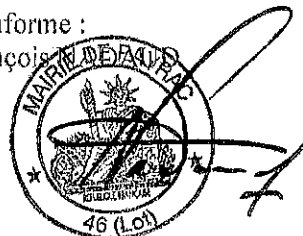
Un casier de rangement a été réalisé et un mot a été distribué aux parents pour les en informer. Il s'agit à présent de modifier le règlement intérieur comme suit :

« Article 5 : Serviettes de table : Il est demandé aux parents de fournir chaque lundi une serviette de table à leur enfant. Cette serviette sera récupérée par l'enfant le vendredi et ramenée à la maison pour être nettoyée. Il est vivement recommandé de noter le nom de l'enfant sur la serviette ».

Où cet exposé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT  
Commune de PAYRAC  
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

**Date de convocation** : 20 octobre 2022

**Présents** : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Philippe LAHORE, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Anne-Marie LEROY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES

**Procurations** : De Mme Laurie BENNET à Mr Guy BOIT  
De Mme Roselyne De NAUW à Mme Maryse WARETTE

**Absente excusée** : Mme isabelle LANIO

**Secrétaire de séance** : Mr Gérard DUCHESNE

**Délibération n°37/2022 : SORTIES CENTRE AERE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'accueil de loisirs « Le petit Prince » doit effectuer une sortie pendant les vacances de la toussaint.

Il convient à ce jour de fixer la participation financière qui sera demandée aux familles pour cette sortie. La directrice du centre aéré a présenté les tarifs des entrées et du transport.

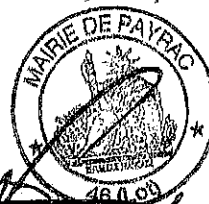
Mr le Maire propose de valider le tarif suivant :

- Sortie cinéma : 5 €/ enfant

Où cet exposé, le Conseil Municipal valide ces tarifs à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT  
Commune de PAYRAC  
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

**Date de convocation** : 20 octobre 2022

**Présents** : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Philippe LAHORE, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Anne-Marie LEROY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES

**Procurations** : De Mme Laurie BENNET à Mr Guy BOIT  
De Mme Roselyne De NAUW à Mme Maryse WARETTE

**Absente excusée** : Mme isabelle LANIO

**Secrétaire de séance** : Mr Gérard DUCHESNE

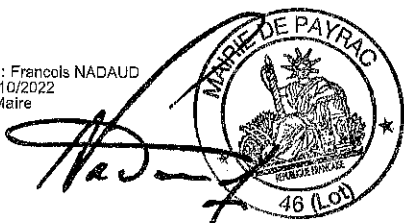
**Délibération n°38/2022 : NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé par la Préfecture du Lot de nommer dans chaque commune un correspondant incendie et secours.

Ce correspondant est désigné parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Il sera l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions d'informer et de sensibiliser le conseil municipal et les habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Il peut également, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde



DÉPARTEMENT DU LOT  
Commune de PAYRAC  
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

**Date de convocation** : 20 octobre 2022

**Présents** : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Philippe LAHORE, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Anne-Marie LEROY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES

**Procurations** : De Mme Laurie BENNET à Mr Guy BOIT  
De Mme Roselyne De NAUW à Mme Maryse WARETTE

**Absente excusée** : Mme isabelle LANIO

**Secrétaire de séance** : Mr Gérard DUCHESNE

**Délibération n°39/2022 : CHANGEMENT HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis de nombreuses années la commune de Payrac ne fait plus fonctionner son éclairage public la nuit.

A l'approche des horaires d'hiver et suite à l'explosion des tarifs de l'énergie il propose à l'assemblée de réétudier les horaires de fonctionnement des éclairages publics.

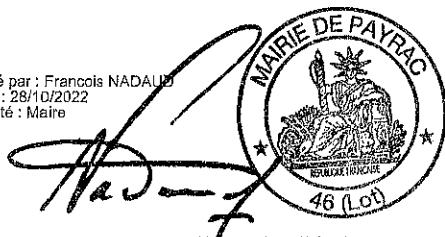
Après débat, il a été décidé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés que l'éclairage public s'éteindrait à 22H00 tous les soirs pour être rallumé le matin à 6H30.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire, François NADAUD

  
Mairie de Payrac



DÉPARTEMENT DU LOT  
Commune de PAYRAC  
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

**Date de convocation** : 20 octobre 2022

**Présents** : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Philippe LAHORE, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Anne-Marie LEROY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES

**Procurations** : De Mme Laurie BENNET à Mr Guy BOIT  
De Mme Roselyne De NAUW à Mme Maryse WARETTE

**Absente excusée** : Mme isabelle LANIO

**Secrétaire de séance** : Mr Gérard DUCHESNE

**Délibération n°40/2022** : ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contexte annuel pousse de nombreuses collectivités à remettre en question sa consommation d'énergie. En effet le coût important de l'électricité et le risque d'une éventuelle pénurie sont source d'inquiétude.

A l'approche des fêtes de fin d'année, monsieur le maire propose à l'assemblée de discuter sur diverses stratégies concernant les illuminations de la commune lors de Noël.

Après en avoir débattu, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte la décision suivante :

Les illuminations de Noël seront installées uniquement sur l'Avenue de Toulouse et il sera gardé le panneau Avenue de la Mairie. La période d'installation des décorations sera restreinte au maximum.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT  
Commune de PAYRAC  
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

**Date de convocation** : 20 octobre 2022

**Présents** : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Philippe LAHORE, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Anne-Marie LEROY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES

**Procurations** : De Mme Laurie BENNET à Mr Guy BOIT  
De Mme Roselyne De NAUW à Mme Maryse WARETTE

**Absente excusée** : Mme isabelle LANIO

**Secrétaire de séance** : Mr Gérard DUCHESNE

**Délibération n°41/2022 : VALIDATION D'UN PROJET DE MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le traitement de base d'un agent de la fonction public n'est pas négociable : il est fixé réglementairement en fonction du grade et de l'échelon de l'agent. Le régime indemnitaire permet donc de personnaliser la rémunération versée aux agents.

Le régime indemnitaire peut permettre de valoriser le travail des agents, reconnaître une fonction particulière (responsable de service...), favoriser la motivation des agents, répondre aux dysfonctionnements internes (absentéisme).

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour l'étude sur la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et la création d'une commission pour travailler sur ce dossier.

Après en avoir débattu, le conseil adopte la décision de travailler sur le projet d'instauration du RIFSEEP : la commission des finances s'occupera de ce dossier. Monsieur le Maire précise que tout conseiller s'il le souhaite pourra s'associer à l'étude de ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire, François NADAUD

Signé par : François NADAUD  
Date : 28/10/2022  
Qualité : Maire

